

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 26 novembre 2024

PROCES VERBAL

Mme le Maire

Chers collègues bonsoir.
Je vous propose de commencer. Nous allons procéder à l'appel des présents.

Étaient présents : M. LIMA Emmanuel, Mme LEROY Marie-Pierre, M. ARGAUT Jean-Pierre, Mme ROTH Michèle, M. MAITROT André, Maires-Adjoints, MM. BALLAND Alain, TRIAULAIRE Jean-Pierre, BRUNET Raymond, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, BERLOT Catherine, RICCARDI Véronique, MM. GOUJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mmes DEMIR Selda, EDESA Stéphanie, M. BOSSAERT Renaud, M. GROSJEAN Sébastien, Mme PAGLIA Olympe, M. CORNEVIN Jean-Pierre, Mme ROGE Patricia et Mme GARET Sylvie formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents représentés :
Florent BALLANFAT
Mandataire Mme Patricia ROGE

M. Jean-Luc DRAGON
Mandataire M. Pascal GOUJARD

Mme Sandra DURUPT
Mandataire Mme Marie-Pierre LEROY

Mme Meryam ERCAN
Mandataire Mme Catherine LEDOUBLE

Mme Gorete JOSSO
Mandataire M. Pierre-Marie NEFFLIER

Mme Myriam KUROWSKI
Mandataire Mme Catherine BERLOT

M. Sébastien LAROCHE
Mandataire M. Jean-Pierre CORNEVIN

Mme Sylvie QUINTART
Mandataire Mme Véronique RICCARDI

Était absent :
M. Cédric NOEL

Je vous propose de désigner une secrétaire de séance. Je vous propose Mme Olympe PAGLIA.
Y a-t-il des oppositions ?
Je vous remercie.

Nous allons adopter le procès-verbal du Conseil municipal du 15 octobre dernier. Avez-vous des questions ou des remarques sur ce PV ? Je vous remercie.

Vous avez dû trouver sur table un rapport qui ne figure pas à l'ordre du jour, je voudrais vous demander l'autorisation de le présenter. Il s'agit du rapport concernant les classes de neige. Nous n'avons pas pu l'intégrer à l'ordre du jour parce qu'il nous manquait l'attributaire. Est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on présente ce rapport ? Je vous remercie.

La date de notre prochain conseil est fixée au 17 décembre et il se tiendra à la salle des fêtes.

**EXERCICE 2024 – BUDGET VILLE – DECISION
BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1**

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Madame Patricia ROGE

Par rapport aux dépenses, j'étais sur les centres de loisirs et il y a quelque chose que j'ai repéré. Apparemment, il y aurait une hausse des réservations et en parallèle des réservations pour des familles qui finalement ne viennent pas les mercredis, ce qui engendre un encadrement « en excès ».

Est-ce qu'on a des explications ? Pourquoi il y a cette hausse des réservations qui ne sont pas respectées ? Cela amène des questions sur le mode de réservation, ne faudrait-il pas adapter sur ces temps-là ?

Ensuite, je regardais au niveau de l'absentéisme des encadrants, est-ce qu'on a les raisons ? J'aurais aimé savoir quel type d'encadrant, pas seulement au niveau du contrat, mais sur les temps qui les concernent, est-ce que c'est plus des temps périscolaires, extrascolaires ? des ATSEM ou des animateurs ?

Et puis, j'avais une remarque sur les dépenses concernant les courriers de radiation parce que pour tous ceux qui ont tenu les bureaux de votes, je pense qu'on a vécu ça, sur les problèmes rencontrés avec des gens non informés.

Alors je sais que beaucoup de gens ne font pas forcément les démarches mais certains nous ont informés qu'ils avaient déménagé depuis 3 ans de leur ancienne adresse et donc changé de bureau de vote et qu'ils avaient voté au scrutin précédent au même bureau de vote que d'habitude, donc ils ne comprenaient pas bien.

Je pense qu'il y a eu quelque chose qui n'était peut-être pas du ressort des fonctionnaires mais, comment ça se déclenche cette radiation d'un bureau ? Surtout quand on habite encore la même ville, ça a vraiment créé des soucis. On dit que les gens ne vont pas voter mais je pense qu'il y a vraiment quelque chose à faire.

Madame le Maire

Je vais tout d'abord vous répondre sur le premier point concernant les réservations et les absences des enfants à l'accueil de loisirs, il y a plusieurs phénomènes.

On a du mal à gérer les temps périscolaires. Sur ces temps, on est sur un service qui est gratuit donc les gens ont un peu de mal à comprendre que quand ils ne mettent pas les enfants à un service gratuit, c'est quand même important de prévenir. Sur ce point-là, on a plus de mal, pour le reste, les problèmes de

réservations-annulations non faites ou trop tardives, nous posent soucis sur l'ensemble des structures de jeunesse.

On a prévu de retravailler les règlements pour s'adapter à l'évolution des habitudes et des modes de vie.

Pour les questions plus techniques de l'absence au niveau des agents et puis des changements de bureaux de vote, je vais laisser ma directrice répondre.

Madame Florence LABOUREE

Sur l'absentéisme, il concerne plus particulièrement les animateurs, quelque soit leur statut, titulaire ou non titulaire. Ce qu'il faut que vous sachiez, c'est qu'on travaille déjà depuis plusieurs années pour leur donner une quotité de travail suffisante, notamment aux contractuels. Ça été un gros travail qu'on a fait avant cette rentrée scolaire, aujourd'hui on a quasiment que des animateurs qui travaillent sur 2 ou 3 temps donc il y a quand même des contrats significatifs mais, ça n'a pas réduit l'absentéisme pour autant.

Les causes, on a un peu de mal à les analyser. Je pense qu'il y a peut-être un phénomène de génération qui fait qu'on a plus d'absentéisme chez les jeunes depuis quelques temps.

Chez les ATSEM, on a très peu d'absentéisme, voire pas du tout, c'est vraiment plus chez les animateurs. Ils travaillent à la fois sur du périscolaire et sur de l'accueil de loisirs, c'est comme ça qu'on arrive à leur faire un temps de travail en conséquence et en les mettant à la fois sur les accueils périscolaires les jours de classe et de l'accueil de loisirs, le mercredi voire le mercredi et pendant les vacances. J'ai répondu à votre question ?

Madame Patricia ROGE

Oui, c'était essentiellement par rapport au ATSEM, parce que c'est vrai que ça peut être compliqué.

Madame Florence LABOUREE

C'est un cadre d'emploi sur lequel on a très peu d'absentéisme ou alors de l'absentéisme long, malheureusement pour des maladies.

Mais avec les animateurs, on est plus sûr de l'absentéisme de courte durée mais répété. Ce n'est pas de la longue maladie, ce n'est pas de la maladie grave mais vraiment de l'absentéisme de courte durée, particulièrement le lundi.

Après, concernant les radiations sur les listes électorales, c'est vrai que ça faisait fort longtemps qu'il n'y avait pas eu un énorme travail de fait sur les radiations. On avait un peu de mal à savoir si c'était

parce que les gens n'habitent plus là ou si vraiment, il y avait un autre problème.

Du coup, on a pris les choses à bras-le-corps, on ne pensait pas qu'il y aurait des législatives derrière. On s'est dit que c'est le moment ou jamais pour faire du tri dans nos listes électorales. On n'avait pas du tout imaginé qu'il y avait des législatives surprise pour tout le monde donc on a envoyé 900 courriers.

Alors, ça concernait des personnes qui peuvent déménager dans la commune mais aussi beaucoup de personnes qui avaient quitté la commune depuis fort longtemps.

Pour la propagande électorale, même quand quelqu'un fait un suivi courrier, la propagande ne suit pas. Normalement, elle doit revenir en mairie, de même que les cartes électorales justement pour qu'on effectue ce travail-là mais, ce n'est pas toujours bien fait parce que la distribution du courrier a parfois quelques aléas et puis parfois on a des voisins qui pensent bien faire et qui prennent l'enveloppe et donc on n'a pas forcément les informations.

C'est pour ça que des gens, qui pendant des années ont déménagé dans Saint-André, ont continué à voter dans leur ancien bureau de vote jusqu'au moment où on envoie ce courrier recommandé.

On en a envoyé 2 courriers à tous les électeurs. Un premier pour les aviser qu'on envisageait, vu qu'on avait eu la propagande en retour, de les radier. Puis, on leur a transmis un 2^{ème} courrier recommandé. Bien évidemment, comme ils n'habitent plus à l'adresse, ils ne se sont pas manifestés et donc ensuite on applique la procédure et on procède à la radiation.

Ça été examiné en commission, on n'est pas la seule commune à l'avoir fait. Je ne sais pas si vous avez suivi les informations mais il y a des communes qui ont fait des milliers de radiations à l'occasion des élections européennes, parce que c'est souvent le moment choisi pour faire ça. Là, normalement on devrait être à peu près au clair.

Je pense que toutes les personnes qui se sont manifestées ont été régularisées depuis ou ont été invitées à se réinscrire sur la liste électorale et on a eu au total, sur les 900, je crois, que 2 ou 3 personnes qui n'ont pas pu voter réellement, les autres sont allées au tribunal et ont pu se réinscrire.

Madame Patricia ROGE

Elles sont allées au tribunal comme on leur a conseillé de faire ?

Madame Florence LABOUREE

Oui, c'est la procédure. Il faut que le jour même, la personne aille au tribunal avec des justificatifs.

Madame Patricia ROGE

Du coup elles l'ont fait, c'est bien ça.

Madame Florence LABOUREE

La plupart l'ont fait, à part 1 ou 2 personnes. On avait même mis, je le précise, une personne à disposition pour les personnes qui ne pouvaient pas se déplacer seules et qui n'avaient pas de véhicule, pour les emmener au tribunal. On avait quand même prévu ce qu'il fallait pour accompagner nos électeurs jusqu'au bout. On avait préparé des formulaires, donc la plupart sont allés au tribunal et quand la situation était régularisable, parce que c'était le juge qui décide, donc par exemple quelqu'un qui n'aurait jamais signalé son changement, le juge peut dire tant pis c'est de sa faute, il votera la prochaine fois à condition de se réinscrire. Mais la plupart ont été réinscrites et ont pu voter.

Madame Patricia ROGE

C'est vrai qu'on en a eu, je pense, pas mal qui ne comprenaient pas et c'est vrai que ce n'était pas simple.

Madame Florence LABOUREE

Le message qu'il faut faire passer, c'est qu'il faut informer la mairie des changements d'adresse. Les gens s'imaginent qu'on a un gros fichier « population » et qu'on sait tout sur tout le monde, mais non on ne sait rien du tout, on n'a pas de fichier population.

Quand quelqu'un déménage, on ne le sait pas et puis maintenant avec le RGPD, on ne peut même pas se dire qu'on a une information de changement d'adresse, par exemple, par le biais d'une inscription scolaire, on ne peut pas le prendre en compte sur une liste électorale.

Madame Patricia ROGE

En fait, c'est un peu tout ça que les gens ne comprennent pas.

Madame Florence LABOUREE

On avait communiqué en amont sur la question, mais effectivement, jusqu'au dernier moment, les gens ne vérifient pas. On les avait invités à vérifier qu'ils étaient bien inscrits sur les listes pour qu'ils puissent se réinscrire le cas échéant, certains l'ont fait avant les élections, d'autres pas.

Peut-être qu'on recommuniquera avant les prochaines échéances, après on n'est jamais à l'abri d'une échéance surprise. Là, on a vraiment été

pris de court avec les législatives qui sont arrivées directement derrière les européennes.

Donc le message à faire passer, c'est que, même quand on déménage à Saint-André, il faut signaler son changement d'adresse. Après, quand on a changé de secteur, forcément, il faut aller voter dans un autre bureau de vote, alors il y a des personnes qui ne veulent pas, mais on ne choisit pas son bureau de vote.

Madame Patricia ROGE

Je vous avoue que c'était plus ça qui ressortait que les gens qui avaient vraiment déménagé ou changé de ville. Ceux qui étaient encore dans Saint-André, ils ne comprenaient vraiment pas.

J'en profite Madame LEDOUBLE, pour rebondir sur le centre de loisirs. On parlait des règlements, est-ce qu'on pourra aborder ce sujet-là, justement dans la commission enfance jeunesse vie scolaire ? Pour travailler ensemble sur ce règlement, qui je pense fait partie des sujets de commission entre autres.

Madame le Maire

Oui, bien sûr, on va commencer déjà par faire un état des lieux avec les services, pour identifier très clairement les problèmes avant de vous faire des propositions qui seront discutées en commission, bien évidemment. Ça fait partie des dossiers qu'on a sous le coude, à étudier rapidement.

Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN

Sur les tarifs de nettoyage, 20 000 € ça nous a paru vraiment beaucoup, quelles sont les raisons ?

Madame le Maire

On me souffle derrière que ça représente 5 % du montant.

Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN

Ça ferait 400 000 € le montant ?

Madame le Maire

A priori oui.

Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN

D'accord, donc ça fait une dizaine ou une quinzaine d'emplois externalisés. Franchement, ça vaut le coup de se poser la question de réembaucher du personnel pour le nettoyage, ça me paraît énorme ce montant de 400 000 €.

Madame Florence LABOUREE

Alors, petite précision quand même, ce sont les plus gros bâtiments qui sont externalisés donc il y a notamment le complexe sportif, le stade

d'Echenilly où vous avez des surfaces à nettoyer quotidiennement qui sont énormes, on a une partie des écoles, on a une partie de la crèche.

Il y a quand même des surfaces très importantes à nettoyer quotidiennement et puis trouver du personnel de ménage aujourd'hui, c'est difficile, surtout que c'est sur des horaires quand même très contraignants puisque c'est forcément sur les périodes de fermeture des services, donc soit très tôt le matin soit tard le soir et ce n'est pas toujours évident.

Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN

Proposer un emploi de fonctionnaire, à mon avis, c'est quand même beaucoup plus attractif que quelqu'un qui bosse en intérim dans une boîte de nettoyage.

A mon avis, il y aurait quand même un peu de demande. Ce n'est quand même pas le même statut et c'est plus la même qualité de vie après.

Madame le Maire

Les recrutements sont particulièrement compliqués maintenant et le statut n'est plus forcément quelque chose qui attire comme ça été le cas par le passé. La difficulté, c'est qu'on a vraiment besoin, sur des temps assez courts, avec des horaires complètement décalés, et il n'y a pas de quoi faire des grandes durées de travail, donc c'est que du temps partiel uniquement en horaires compliqués.

Déjà, il y a une partie de nos bâtiments qui sont entretenus par des agents municipaux. On essaie de faire au mieux, mais c'est difficile de trouver tout le monde au même moment.

Vote : 27 voix pour

5 voix contre (MME ROGE + pouvoir de M. BALLANFAT, Mme GARET, M. CORNEVIN + pouvoir de M. LAROCHE)

REGLES ET DUREES D'AMORTISSEMENT - COMPLEMENT

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

Vote : unanimité

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT AU DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

(Lecture du rapport par M. Alain BALLAND)

Vote : unanimité

SUBVENTION A VERSER AU CERCLE AUBOIS DES ARTS MARTIAUX (CAAM) POUR L'ENCADREMENT D'ACTIVITES SPORTIVES, REALISEES AU CENTRE DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES D'AUTOMNE 2024

(Lecture du rapport par Mme Catherine BERLOT)

Vote : unanimité

CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE LA SECTION SPORTIVE RUGBY – COLLEGE DE LA VILLENEUVE

(Lecture du rapport par Mme Claudie LANOUX)

Vote : unanimité

SUBVENTIONS A VERSER AU SAINT-ANDRE FOOTBALL ET AU RUGBY CHAMPAGNE SAINT-ANDRE, POUR LEURS PARTICIPATIONS AUX SECTIONS SPORTIVES FOOTBALL ET RUGBY DU COLLEGE DE LA VILLENEUVE

(Lecture du rapport par M. Raymond BRUNET)

Vote : unanimité

CONVENTIONS DE PARTENARIAT RELATIVES AUX DECORS DE NOËL

(Lecture du rapport par Mme Claudie LANOUX)

Vote : unanimité

ACCEPTATION D'UN FONDS DE CONCOURS DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE – CREATION D'UN ACCUEIL PETITE ENFANCE A ECHENILLY

(Lecture du rapport par M. Alain BALLAND)

Vote : unanimité

CONTRAT DE VILLE 2024-2030 – CONVENTION CADRE D'UTILISATION PAR LES BAILLEURS SOCIAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN

On s'exprime régulièrement sur cette exonération de la taxe foncière. Il nous semble que si l'on veut agir pour l'amélioration de la qualité des services rendus aux locataires du quartier, il faut au moins écouter ce qu'ils demandent depuis des années y compris ce que nous, on demande en tant qu'élus, même vous en tant que Maire.

En l'occurrence la présence de gardien d'immeuble a fait ses preuves. Des emplois qui assurent une présence permanente, un lien social dans ce quartier. Et ça, c'est vraiment utile comme action dans le cadre des missions d'un organisme HLM favorisant le cadre de vie, la cohésion sociale et la tranquillité résidentielle, plutôt qu'un saupoudrage comme à chaque fois de petites bricoles dont personne ne s'aperçoit véritablement.

Tant qu'il n'y aura pas cette action concrète attendue par tout le monde, nous ne voterons pas ce rapport d'exonération de la taxe foncière et on n'a pas perdu espoir qu'un jour, ils reviennent à la raison quand même.

Madame le Maire

Je vous rappelle simplement que chaque année dans la TFPB, au niveau Saint-André nous demandons la présence d'agents de proximité donc on a un agent qui est présent sur le terrain en demi-journée.

On a également demandé des actions de sécurité sur les périodes à risque, on va dire, donc la période estivale généralement quand il fait beau. Cette année, il a beaucoup plu pendant l'été, du coup, c'était plus calme. Mais également les soirées plus animées, qui sont par exemple Halloween ou bien le 31 décembre, ça s'inscrit pleinement dans les axes de la TFPB.

Je suis d'accord avec vous sur le fait que ça n'est pas suffisant, mais néanmoins ça fait partie des axes qui sont prévus dans ce rapport et sur lesquels nous insistons chaque année.

Vote : 27 voix pour

5 voix contre (MME ROGE + pouvoir de M. BALLANFAT, Mme GARET, M. CORNEVIN + pouvoir de M. LAROCHE)

**ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES EN SECTION
AI 832 ET 849 – CHEMIN DE L'ILE GERMAINE**

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

Vote : unanimité

**ACQUISITION DE LA PARCELLE DE BOIS CLASSE BI 384
– BOIS DE LA FONTAINE SAINT MARTIN**

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

Vote : unanimité

**ZAC D'ECHENILLY – AVENANT N°1 A LA CONVENTION
PUBLIQUE D'AMENAGEMENT**

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

- *Président de la séance : Emmanuel LIMA* -

Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN

On l'a vu en plénière, mais ça ne clôt pas le débat.

C'est un rapport très important puisqu'il nous demande de bien vouloir vous autoriser à poursuivre l'urbanisation de la Zac d'Echenilly dont le principe avait été voté en décembre 2004. Cet aménagement de la ZAC d'Echenilly initialement prévu sur 20 ans n'a pas pu être réalisé à temps, c'est pour cette raison que vous nous demandez de prolonger de 10 ans la convention signée à l'époque avec l'OPAC, devenu comme vous l'avez dit Troyes Aube Habitat.

Nous ne remettons pas en cause la réalité des différents motifs avancés par Troyes Aube Habitat qui ont impacté la durée de l'aménagement : les fouilles archéologiques, la crise sanitaire de 2020 et les périodes de confinement successif ainsi que la voie amiable décidée pour l'acquisition des parcelles.

Ce que nous déplorons en revanche c'est que vous n'avez pas profité de l'arrivée à terme de cette convention signée il y a maintenant 20 ans, pour reconsidérer le projet à la lumière des enjeux environnementaux d'aujourd'hui. Pourquoi vouloir rester coûte que coûte sur le projet initial d'urbanisation de 50 ha de terres agricoles ? 24,2 ha ont été déjà urbanisés avec seulement 6 % d'espaces verts d'après les chiffres de ce rapport et je compte les aires de jeu alors qu'ils ne sont pas considérés comme des espaces verts.

D'ailleurs, en observant la partie déjà aménagée, on s'aperçoit que nous sommes à quelque chose près,

dans le cadre classique des aménagements pavillonnaires des années 90/2000 : constructions denses, voirie, quelques haies pour structurer le paysage. Mais entre-temps, il y a eu 4 autres rapports du GIEC, tous de plus en plus alarmant pour le réchauffement climatique et la sauvegarde de la biodiversité et il y a eu en 2021, la loi climat et résilience qui limite à 50 % l'artificialisation des sols par rapport aux années antérieures.

Nos concitoyens sont très sensibles, à juste raison, aux questions environnementales. L'échelle locale est un maillon essentiel dans la protection de la planète, nous devons prendre notre part de responsabilité. Concernant la Zac d'Echenilly, nous le répétons inlassablement depuis plusieurs années, il n'est pas responsable de poursuivre l'urbanisation de 50 ha, comme si de rien n'était. Car c'est bien de cela dont il s'agit. J'ai pensé un moment que vous alliez revoir la superficie de cette Zac, il n'en est rien. Nous avons une double occasion de le faire avec cette convention qui arrive à terme et en plus avec la révision du PLU en cours.

Cerise sur le gâteau, vous avez adopté un PADD en juillet qui intègre le fait qu'il nous reste 4 ha à urbaniser, et c'est écrit comme ça dans le PADD, alors qu'en vérité, nous allons en urbaniser 25. La loi ne nous contraint pas de tenir compte de la Zac parce qu'elle a été signée en 2021, mais la vérité c'est qu'on va en urbaniser 25 et donc rien ne nous y oblige.

Ce rapport veut nous convaincre que pour ces 25 ha restants, vous auriez pris en compte la situation climatique, je ne le pense pas, puisque vous nous annoncez 8000 m² de parc paysager, ça fait à peu près 4 % des 25 ha à urbaniser.

Je répète que pour les 24,2 ha déjà urbanisés il y a eu 6 % d'espaces verts et on ne peut pas dire que nous avons l'impression quand on entre dans le lotissement de la Zac, d'être dans un environnement où l'urbanisation est maîtrisée. Comme je l'ai dit tout à l'heure, on se croirait dans un lotissement des années 90/2000, il n'y a rien de changé.

La trame paysagère et environnementale que vous nous proposez ne nous convainc pas non plus. Il s'agit en fait d'une petite bande verte délimitant les secteurs urbanisés, ce que vous présentez comme un espace agricole de transition qui se situe de l'autre côté de l'avenue des Barbereaux le long de la route. La zone agricole dédiée au maraîchage ne se situe pas dans le périmètre de la Zac, mais dans une zone qui a bien failli être urbanisée aussi.

Je pense que nous avons l'occasion de reprendre la main et de construire un nouveau projet avec la population en tenant compte des enjeux environnementaux et donc de la qualité de vie de nos concitoyens. Nous déplorons vivement que cela ne soit pas le cas et nous sommes très inquiets du résultat qui s'imposera à nous dans 10 ans à l'issue de cette urbanisation massive, parce que nous sommes encore dans les schémas anciens.

Avec ce parc paysager de 8000 m², on pourra dire qu'il y a un petit poumon vert, mais ce n'est pas ça dont il s'agit aujourd'hui, ce n'est pas de faire un poumon vert au milieu du béton, c'est le contraire, c'est de mettre quelques habitations au milieu d'une nature conservée avec une biodiversité respectée.

Monsieur Emmanuel LIMA

On n'est pas d'accord effectivement sur ce qui est présenté. Vous restez là-dessus sans voir les progrès qui ont été faits sur l'aménagement. On part d'une zone qui était complètement à urbaniser, on arrive aujourd'hui sur une zone où on a souhaité justement remettre du vert.

Il y a un certain nombre de zones qui ont été rendues en zone agricole, 2,2 ha ce n'est pas rien non plus. On a également souhaité créer 5 ha d'espaces verts en les intégrant au milieu des constructions. C'est-à-dire qu'on a des voies qui ont été créées au milieu de la parcelle restant à construire. Je pense que c'est un effort aussi de notre part. On tient compte également des nouveaux impératifs en la création de noues notamment pour permettre l'écoulement des eaux pluviales qui sont un plus pour éviter une perméabilisation du sol.

Vous voyez ici le verre à moitié vide nous, on le voit à moitié plein, dans ce qu'on a pu proposer de présenter.

On vous avait présenté lors de la plénière, un tableau avec un certain nombre de chiffres mesurant effectivement les progrès qui ont pu être faits sur les espaces verts. On passe de 6 % d'espaces verts à 18 % de la surface totale, ça ne vous paraît pas significatif, mais on triple quand même la surface, même chose sur les surfaces agricoles, on passe de 0 % à 8 %.

On a souhaité, en urbanisant, apporter des services aux dryats au travers des équipements collectifs avec un passage de 3 % à près de 12 % de la surface.

Je pense que c'est un des points importants et par rapport à la densité de l'habitat, on passe de 80 % pratiquement de surface totale, on arriverait donc à une surface urbanisée en termes d'habitat de 52 % et à une voirie qui serait également en baisse de 10 à 8 %.

On a essayé quand même sur la partie restant à construire au niveau de la ZAC de faire mieux que ce qui avait été fait avant.

Je pense qu'on peut aussi mesurer des progrès, c'est comme ça qu'on l'entend tout au moins, dans notre projet.

Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN

Je souhaite le meilleur pour notre commune et pour la qualité de vie des habitants.

On ne va pas se convaincre, on verra finalement le résultat et on n'aura vraiment pas l'impression d'être dans un cadre où la nature est respectée.

On sera dans un schéma classique, je le répète, des zones pavillonnaires du début des années 2000.

On ne va pas poursuivre le débat éternellement, mais je suis pas du tout convaincu par le pourcentage. Il suffit de regarder actuellement, il y a 6 % d'espaces verts dans ce qui est déjà construit, est-ce qu'on a l'impression d'être dans une nature respectée ? Je n'ai pas l'impression.

Madame Patricia ROGE

Je voulais juste conclure. Je rebondis sur ce que vous avez dit avec le verre à moitié vide et le verre à moitié plein, mais il faut qu'on s'en rende compte, et ça vient vraiment du cœur, il faut arrêter de regarder le verre à moitié vide, à moitié plein, les chiffres, les pourcentages, on est dans l'urgence là. Quand on voit tout ce qui se passe autour de nous, ce n'est pas possible.

On parlait tout à l'heure de la jeunesse, qu'elle ne veut plus bosser etc.. Et j'en entends souvent des choses comme ça, mais est-ce qu'on leur donne à rêver ? Qu'est-ce qu'on leur donne pour demain ? Qu'est-ce qui se passe ?

Un moment, ayons du courage, dans toutes les communes, de faire quelque chose.

Ici, il y a combien de jeunes ? Pas beaucoup, c'est normal, ça ne les intéresse plus nos histoires. Et qu'est-ce qu'on leur donne ? Rien. Voilà, c'était ma conclusion.

Monsieur Emmanuel LIMA

Oui, justement, on est aussi dans l'obligation de construire des logements après effectivement, il y a des choix qui sont faits. Est-ce qu'il faut urbaniser au maximum l'ancienne partie de Saint-André aussi au risque de voir pousser un peu partout des immeubles à la place des maisons d'habitation ?

Nous on fait le choix d'un projet qui a déjà commencé, il reste une grosse parcelle et une petite parcelle à aménager, on va continuer dans ce sens-là, en y apportant des améliorations, c'est notre choix.

Vote : 27 voix pour

5 voix contre (Mme ROGE + pouvoir de M. BALLANFAT, Mme GARET, M. CORNEVIN + pouvoir de M. LAROCHE)

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) A TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN

Il y a longtemps que je n'étais pas intervenu sur les questions d'intercommunalité, Monsieur BALLAND doit s'en rappeler, à l'époque, on intervenait régulièrement contre.

Les communes vont devenir des coquilles vides, une grande partie des décisions sont prises dorénavant par l'intercommunalité, les conseils municipaux sont devenus une chambre d'enregistrement. Il y a eu l'économie, l'eau, l'assainissement, les déchets, les transports et maintenant l'urbanisme.

On demande certes l'avis des conseils municipaux, mais les décisions se prennent à l'intercommunalité et l'intercommunalité est souvent aussi une chambre d'enregistrement où le débat est plus difficile, avec des dossiers souvent techniques et difficilement appréhendables pour les élus.

Finalement, la prise de décision s'éloigne de la population. Le schéma qui a été prévu par les technocrates, le schéma Europe, grandes Régions, métropoles, n'est pas une bonne chose pour la démocratie. Nos concitoyens et nos élus ont le sentiment de ne plus avoir de prise sur les décisions et cela génère beaucoup de désarroi et d'abstention lors des élections.

On présente souvent l'intercommunalité comme une nécessité pour faire des économies certes, mais la démocratie a un coût qu'il faut assumer. La coopération intercommunale avait fait ses preuves et elle fait encore ses preuves avec les SIVOM et SIVU, sans pour autant retirer des compétences aux communes.

Aujourd'hui avec le PLUI, c'est la compétence principale qui va nous échapper.

Sans doute, nous n'aurions pas eu de débat autour de la ZAC d'Echenilly si nous n'avions pas la compétence directe, parce que, peut-être que je serais intervenu à l'intercommunalité et M. BAROIN m'aurait dit « M. CORNEVIN vous avez terminé ? C'est bien, hop ».

Bon, la majorité va l'emporter et on va le respecter. Ce n'est pas étonnant qu'à 2 reprises, comme vous l'avez dit en 2017 et 2021, les maires ont refusé de céder cette compétence qui est identitaire pour une commune. Le PLUI prévoit un droit de veto pour les communes, cela a sans doute rassuré les Maires puisqu'ils ont fini par accepter.

Le droit de préemption pourra être conservé et les projets des communes pourraient être pris en compte et tout cela sera soumis à la compatibilité avec les différents documents cadres, le SRADET, le SCOT et les règlements législatifs en vigueur.

Bref, des usines à gaz qui dissuaderont les élus de s'opposer au final à quoi que ce soit et in fine l'urbanisme, lui aussi, échappera complètement aux élus municipaux.

On avait quand même des débats intéressants autour de ça, l'urbanisme ça parle à tout le monde, moi, je le regrette et on s'abstiendra sur ce dossier.

Madame le Maire

Je vous rappelle simplement que la proposition qui a été faite, c'est de faire un transfert de compétences de manière volontaire, de façon à ne pas attendre le basculement vers le système automatique pour pouvoir essayer de garder un peu la main au niveau communal.

C'est pour ça que nous vous proposons en même temps que le transfert de compétences, de voter cette charte de gouvernance que vous avez lue avec attention puisque vous m'en avez cité un certain nombre de points, donc l'idée principale est de respecter le droit de veto des Maires et des conseils municipaux sur le territoire de leur commune.

L'idée, c'est effectivement qu'on puisse toujours avoir au niveau communal des échanges sur ce genre de sujet et qu'on puisse ensuite les exposer à Troyes Champagne Métropole après avoir eu un débat en interne puisque bien évidemment qu'un Conseil municipal a une meilleure connaissance du terrain de sa commune que l'intercommunalité.

Plus on est éloigné moins on connaît avec précision le terrain. Donc l'idée, c'était vraiment d'essayer de pouvoir garder un minimum la main sur ce qui concerne le territoire de la commune si ça peut vous rassurer, je ne sais pas si ça sera le cas. C'était en tout cas l'idée de cette démarche de transfert volontaire plutôt que d'attendre que ça se passe de manière automatique.

Je voudrais également saluer la première partie de votre propos, je pense qu'ici, on vous a toujours laissé participer à souhait, je ne pense jamais vous avoir empêché d'intervenir, coupé la parole, etc.

C'est pour moi important qu'on puisse échanger, discuter au Conseil municipal et en commission, de manière à pouvoir aborder tous les sujets même si nous ne sommes pas toujours d'accord.

Vote : 27 voix pour

5 abstentions (MME ROGE + pouvoir de M. BALLANFAT, Mme GARET, M. CORNEVIN + pouvoir de M. LAROCHE)

**INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE
DONNEE A MME LE MAIRE PAR APPLICATION DE
L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

**CLASSES DE NEIGE 2025 : BUDGET PREVISIONNEL
ET TARIFS**

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Vote : unanimité

Mme le Maire

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Merci à vous.
La séance est levée. Bonne soirée.

FIN DE LA SEANCE À 20 h 15

La Secrétaire de Séance,

Mme Olympe PAGLIA



Le Maire,


Catherine LEDOUBLE